



Patrick VUILLOUD
128 Route de l'herbe
74650 CHAVANOD
04 50 52 16 41

CHAVANOD le jeudi 20 août 2009

Monsieur le Préfet de Haute Savoie
30, rue du 30^e régiment d'infanterie
74000 ANNECY

Courrier avec AR

Monsieur le Préfet de Hte Savoie,

Suite à la découverte, en Hte Savoie sur le secteur de Bonneville et de Pringy, de la chrysomèle du maïs, un arrêté ministériel prévoit deux solutions pour éradiquer cet insecte dont une consistant à la pulvérisation d'insecticides. Le gouvernement fait-il marche arrière sur le grenelle de l'environnement ?

- Éliminer tous les insectes d'un secteur pour une seule espèce !
- Pulvériser dans des secteurs avec des habitations à proximité !
- Permettre aux agriculteurs le choix du traitement plutôt que la rotation des cultures!

Vous n'êtes pas sans ignorer que le moyen le plus écologique est la rotation des cultures d'autant que ce type de traitement, avec de la Deltaméthrine, est assez aléatoire et discutable au point de vue des résultats. De plus déplacer des engins agricoles d'un autre département pour traiter de petites parcelles est au niveau économique une absurdité. Un traitement larvaire est prévu l'année d'après avec du Cruiser alors que ce produit n'est pas inoffensif pour nos abeilles. Il s'agit là aussi d'un retour en arrière.

Je vous joins à ce courrier le tract diffusé à Chambéry et à Grenoble le jeudi 20 août. Le syndicat d'apiculture est parfaitement en accord avec ce document. Faudra-t-il à l'avenir comme dans nos départements voisins envisager de « parquer » nos abeilles pour une poignée de maïs ? Sur notre département tourné vers des produits de qualités, produits que nous vantons auprès des touristes et de nos concitoyens. Ces efforts que nous réalisons depuis de nombreuses années vont être anéantis par quelques parcelles de maïs copieusement arrosées d'insecticides ou traitées par graines enrobées de type « cruiser ».

SYNDICAT D'APICULTURE DE Hte SAVOIE
Patrick VUILLOUD 128 Rte de l'herbe 74650 CHAVANOD
Tel : 04 50 52 16 41 Email : president@syndapi74.fr
N° SIRET : 437 483 415 00026 Code APE 911C

Le syndicat d'apiculture de Hte Savoie a été copieusement ignoré des réunions programmées. Réunion où ni le syndicat d'apiculture ni le GDSA n'ont été conviés. La région d'Annecy compte de nombreux apiculteurs. Il est impossible de tous les avertir et de déplacer des ruches dans des délais aussi court.

Sur le département de la Hte Savoie, il est regrettable que l'apiculture soit ainsi mise à l'écart. Ce comportement démontrait-il le peu d'intérêt que le monde agricole manifeste pour les abeilles et notre environnement. Envisager de tels traitements à proximité de l'agglomération d'Annecy et sous les vents dominants avec des risques de pollution de cours d'eau et de nappes me laisse perplexe.

Je reste, bien évidemment, à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Certain que vous partagez mon point de vue sur l'environnement, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président du syndicat d'Apiculture de Hte Savoie
Patrick VUILLOUD

